

## Vademecum - Janvier 2020

# La grève des examens



Faire grève à l'Université, pour les enseignants-chercheurs et les enseignants du supérieur (ECs), est complexe en raison de nos statuts de 1984.

Concernant les examens, l'obligation de service des enseignants-chercheurs concerne l'organisation des examens (en particulier la transmission d'un sujet d'examen pour le responsable de l'UE), et la correction des copies. Il est à noter que la surveillance ne fait pas partie des obligations statutaires des ECs.

Dans les composantes dans lesquelles les ECs participent à la surveillance des examens, de nombreux collègues nous ont demandé comment exercer son droit de grève un jour d'examen.

Si vous êtes responsable de l'UE, le plus efficace est de ne pas transmettre le sujet de l'examen. Par respect de vos collègues et des étudiants, envoyez un email d'explication au service des examens (par exemple, [fds.examens@umontpellier.fr](mailto:fds.examens@umontpellier.fr) pour la Faculté des Sciences), en copie à l'ensemble des surveillants de l'épreuve. Si vous n'avez pas convoqué vous-même les étudiants, alors ce n'est pas à vous d'informer les étudiants. N'hésitez pas aussi à mettre en copie notre section syndicale, si vous le souhaitez.

Si vous êtes surveillant de l'examen mais pas responsable de l'UE, il est aussi bon de prévenir le service des examens et vos collègues.

Voici un exemple de mail-type :

---

[Au service "examens" de la FdS, en copie au responsable d'UE, aux surveillants de l'épreuve et au bureau de la section Snesup-FSU]

Bonjour,

Je vous informe par ce mail qu'en raison du mouvement de grève contre la réforme des retraites ce mardi 14 janvier, je ne surveillerai pas l'examen de l'UE XXX dans l'amphi YYY. Conscient de l'impact sur l'organisation des examens, j'ai bien entendu informé de ma démarche le responsable de l'UE et les surveillants de l'épreuve (en copie), et vous par le présent mail.

Cordialement,

ZZZ

---

Des questions : contactez-nous ([snesup-fsu@umontpellier.fr](mailto:snesup-fsu@umontpellier.fr))

Plus d'infos : [www.snesup-lr.fr](http://www.snesup-lr.fr), [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)